

CPS^{rbc}/RWB^{bhg}



Réf : CPS^{RBC} / Avis 24 (30 05 08)

Avis n° 24

portant sur la rédaction d'un cahier des charges pour une étude destinée à identifier et analyser le potentiel de recherche de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine de l'environnement.

Cet avis a été préparé par le Groupe de travail « Brussels potential for environmental research » du CPS^{RBC} sous la présidence conjointe des Professeurs Jacques De Ruyck et Jan Wastiels de la Vrije Universiteit Brussel. Il a été adopté à l'occasion de l'Assemblée plénière du 30 mai 2008.

Avant-propos

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'Ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 16.03.2000) portant création du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, ledit conseil a estimé nécessaire, lors de son assemblée plénière du 02 octobre 2007, d'émettre un avis d'initiative portant sur la rédaction d'un cahier des charges pour une étude destinée à identifier et analyser le potentiel de recherche de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine de l'environnement.

Introduction

Lors de sa 32^{ème} Assemblée plénière, et dans le contexte de sa mission d'orientation de la politique scientifique, le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale (CPS^{RBC}) a décidé de constituer un groupe de travail afin que puisse être évalué le potentiel de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine de la recherche en environnement. Le groupe de travail du CPS^{RBC} n'a toutefois pas pour vocation de réaliser lui-même quelque étude que ce soit ; il s'agit donc ici de jeter les bases d'une telle étude et d'en définir les limites par la préparation des lignes directrices d'un cahier des charges pour l'exécution de celle-ci par des tiers spécialisés.

Le Groupe de Travail

Le groupe de travail a pu bénéficier de la collaboration de huit experts extérieurs au Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale représentant quasi l'ensemble des acteurs présents dans le domaine de la recherche en environnement. Il était composé de Valérie Cappuyens (EHSAL), Mathias Cys (Agoria), Floriane de Kerchove (Agoria), Xavier Dehan (Cabinet du Ministre B. Cerexhe), Jacques De Ruyck (VUB), Anouk Distelmans (UCL), Alain Durieux (Meurice), Patrick Dysseleer (HELdB), Patricia Foscolo (ABE), Marie-Françoise Godart (ULB), Fabian Scuvie (essenscia), Jan Wastiels (VUB), Olivier Witmeur (Président du CPS^{RBC}) et Paul Van Snick (Secrétaire du CPS^{RBC}). Il s'est réuni le 05 février 2008, le 06 mars 2008 et le 19 mai 2008. Le projet d'avis a été adopté par le groupe de travail à l'issue d'une procédure par courriel le 26 mai 2008 afin d'être présenté au Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale lors de l'assemblée plénière du 30 mai 2008

Documents consultés

- « Eco-Innovation Brussels » - The Brussels Eco-innovation and Eco-business Center – Juillet 2007, ABE & SDRB.
- Commission européenne (2002) – L'écotecnologie au service du développement durable, COM(2002)122.
- European Commission / DG Environment (2006) – Study on Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU, Final report, September 2006, Ernst & Young.
- Commission européenne (2003) – Elaboration d'un plan d'action en faveur de l'écotecnologie, COM(2003)131.
- <http://www.brusselsgreentech.be/>
- <http://www.greencompanies.be/>

Avis du CPS^{RBC} – Les éléments du cahier des charges

1. Historique et motivation de l'avis

En mars 2005, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale et les partenaires sociaux ont signé ensemble le C2E, « Contrat pour l'Economie et l'Emploi ». Ce document identifiait trois secteurs prioritaires en matière d'innovation, les TIC (« Techniques de l'Information et de la Communication »), les sciences du vivant et l'environnement. En décembre 2006, les mêmes acteurs ont approuvé le PRI, Plan Régional pour l'Innovation, qui précise selon six axes les moyens d'actions qui devront être concentrés sur ces trois secteurs.

En ce qui concerne le secteur de l'environnement, de nombreuses mesures ont été prises parmi lesquelles :

- le renforcement du pôle environnement de l'ABE, Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, particulièrement dans le secteur de l'éco-construction (budget annuel de 100.000 €);
- la constitution au sein du CSTC, Centre Scientifique et Technique de la Construction, d'une équipe bruxelloise en matière de guidance technologique et son futur centre d'excellence en éco-construction (budget régional 2008-2010 d'1 M€ + budget FEDER jusqu'en 2013 d'1,1 M€);
- l'équipement des écoles techniques et professionnelles dans le secteur du bâtiment (environ 1M€);
- la réalisation d'un futur incubateur technologique (budget de 13 M€) cofinancé par le FEDER (11 M€) dans le secteur de l'environnement et l'établissement de plans de développement dans les différentes filières sous la coordination de Bruxelles-Environnement et en partenariat avec l'ABE et « Group One » (2M€);
- un appel sectoriel aux entreprises actives en environnement (budget 2008 de 5M€);
- un appel à programmes d'impulsion auprès des universités, hautes écoles et centres de recherche (budget 2008 de 7,5M€).

Le Conseil de la Politique scientifique fait néanmoins le constat que ces initiatives ont été lancées sans connaissance approfondie du réseau des acteurs scientifiques du secteur à Bruxelles alors, qu'à ses yeux, les acteurs scientifiques tant publics que privés doivent être des éléments- moteurs de développement du secteur dans la Région.

2. Objet de l'étude

L'étude aura pour but d'identifier de manière exhaustive les acteurs de la recherche au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, de préciser leur expertise et d'identifier les éléments de leurs programmes de recherche capables de générer une valorisation industrielle à court, moyen et long terme dans la Région. En effet, le Gouvernement régional a multiplié les initiatives favorables à ce secteur de la recherche et a apporté une forte impulsion au niveau du développement comme il entend le faire aussi au niveau de l'incubation d'entreprises. Il y a un continuum qui va de la recherche à l'exploitation des résultats que celle-ci génère. Il est primordial de connaître parfaitement le premier élément de ce continuum, c'est-à-dire les recherches en environnement qui se font au sein de la région, tant au niveau académique qu'au sein des entreprises et centres de recherche.



L'avis que le présent groupe de travail a été chargé de préparer a pour but de procurer les moyens de connecter la recherche avec les initiatives existant au sein de la région. Il s'agit notamment des programmes gérés par l'IRSIB, programme d'impulsion et appels à projets, mais aussi, et plus particulièrement même, du projet d'incubateur initié dans le contexte du FEDER, « **F**onds **E**uropéen de **D**éveloppement **R**égional » faisant partie du programme des « Fonds structurels européens 2007-2013 ». Pour rappel, le FEDER vise à promouvoir l'investissement public et privé en contribuant à réduire les déséquilibres entre les régions de l'Union européenne.

Les acteurs dont l'étude établira l'inventaire détaillé sont les universités et les hautes écoles ainsi que les centres de recherche et les entreprises innovantes. La première partie de l'étude décrira en détail les acteurs établis au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle visera à établir un inventaire détaillé des acteurs susnommés, en incluant les recherches en cours, les réalisations, la prise de brevets, les spin-offs créées, etc. Cet exercice sera limité aux années 2003 à 2008. Sur base de cet inventaire l'étude dressera une cartographie des compétences au sein de la Région en recherche dans le secteur de l'environnement. L'étude décrira aussi les collaborations contractuelles existant avec des chercheurs travaillant en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale.

En complément, une seconde partie de l'étude identifiera les acteurs-clés de la recherche du secteur situé dans un rayon de quelques 250 km autour de la région. Elle aura pour but aussi d'identifier tant les liens existant déjà avec la Région de Bruxelles-Capitale que les collaborations potentielles. Bruxelles exerce en effet une évidente attractivité de par son statut au sein de l'Union européenne et son taux enviable de personnel de haute qualification et il convient d'en tenir compte en évaluant comment on pourrait attirer des activités nouvelles au sein de la région. Cependant, le travail se fera en deux étapes. La première consistera à soumettre au comité de suivi (voir point 9) la liste complète de ces acteurs-clés. Lors de la deuxième étape, le comité de suivi identifiera dans cette liste les acteurs qui feront l'objet d'une analyse plus complète. Ce nombre n'excèdera pas cinquante.

Enfin, tenant compte de l'important aspect marketing de l'ensemble des initiatives régionales énumérées plus haut, il est demandé de mettre en exergue les thèmes qui sont porteurs d'un développement innovant et commercial sur le plan international. Il est nécessaire de connaître les thèmes qui feront l'objet de la demande mondiale du secteur demain et d'identifier ainsi les initiatives orientées vers le marché international. Les développements à orientation nationale ou régionale, souvent des initiatives dites « me too », présentent un intérêt nettement plus faible.

3. Thèmes retenus

Le secteur de l'environnement peut être pris en considération dans des acceptions très variables. On écrira d'une manière générale que les écotecnologies couvrent l'ensemble des technologies visant explicitement à proposer des réponses aux enjeux environnementaux. La Commission européenne, dans son rapport « L'écotechnologie au service du développement durable », écrivait : « Il est évident que la notion d'écotechnologie recouvre beaucoup plus que des dispositifs de lutte contre la pollution installés en aval. Elle peut également englober les technologies «intégrées» qui évitent l'apparition de polluants pendant le processus de production, ainsi que les nouveaux matériaux, les procédés de fabrication économes en énergie et en ressources, ainsi que le savoir-faire écologique et les nouvelles méthodes de travail. En bref, nous devrions avoir une vision plus large de l'écotechnologie puisque, d'un point de vue politique, nos efforts doivent porter sur l'utilisation de l'écotechnologie et les possibilités qu'elle offre pour l'ensemble du système économique »

Le Conseil de la Politique scientifique a donc retenu dans un premier temps les thèmes énumérés dans un autre rapport européen, « Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU ». Ce rapport analyse les tendances fortes dans le développement des éco-industries en Europe et les mesures qui peuvent soutenir ce secteur de développement. Ces thèmes, dont une description détaillée est disponible dans ce rapport, sont repris ci-dessous.

R & D en environnement :

CONTRÔLE DES POLLUTIONS

- Gestion des déchets solides et leur recyclage
- Traitement des eaux usées
- Contrôle de la pollution de l'air
- Gestion privée de l'environnement (conseils)
- Restauration et nettoyage des sols et des eaux souterraines
- Contrôle des nuisances sonores et des vibrations
- Contrôle de l'environnement et instrumentation

GESTION DES RESSOURCES

- Approvisionnement en eau
- Matériaux recyclés
- Production d'énergie renouvelable
- Protection de la nature
- Eco-construction

Cependant, même s'il n'y a pas d'exhaustivité à cet égard ni sur les types de recherche, l'étude des éco-activités de recherche sera cependant centrée sur les éléments suivants qui apparaissent les plus utiles pour notre région :

- Traitement de l'eau
- Traitement des déchets
- Ecoproduits
- Eco-construction
- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique

L'étude sera étendue à toute forme d'innovation structurelle capable, à l'horizon de cinq ans, de déboucher sur une activité économique ou de soutenir une telle activité.

4. Eléments à fournir

Les éléments à fournir sont d'abord la liste de tous les acteurs concernés par la recherche en environnement. Pour chaque acteur, l'étude fournira pour la période 2003-2008 :

- Les coordonnées complètes de l'acteur, laboratoire, bureau d'étude, ...
- Les personnes de contact avec leur forme d'implication
- La taille de l'équipe
- Le domaine de compétence
- La R&D menée (but, contenu, moyens techniques)
- Les technologies remarquables disponibles
- Les sources de financement et le budget global
- Les collaborations externes en place : privées, régionales, nationales et internationales
- Les outputs en termes de brevets, spin-offs et perspectives de valorisation à Bruxelles

Il importe d'identifier les équipes de recherche intégrées à des projets internationaux, notamment dans le cadre des programmes-cadre européens de recherche et des programmes fédéraux tels que PAI et STEREO.

Au-delà de l'inventaire proprement dit, le soumissionnaire mettra en avant, au titre de conclusion de l'étude, les points forts et les points faibles du potentiel bruxellois ainsi que le potentiel de développement du secteur.

5. Méthodologie

Le soumissionnaire devra expliquer en détail la méthodologie qu'il entend exploiter dans son étude; celle-ci vaudra pour un tiers des points dans les critères d'évaluation. Il veillera à exploiter sans faute toutes les sources d'information déjà disponibles concernant l'objet de l'étude dont le site internet « Brusselsgreentech » de l'ABE et le site « greencompanies » d'AGORIA ainsi que leurs services spécialisés, les documents et la compétence des interfaces universitaires, les projets R&D financés par l'IRSIB, appels à projets et programmes d'impulsion confondus, ainsi que l'étude Deloitte « Politique de création d'entreprises à caractère technologique / Spin-offs » ainsi que. La présente liste ne constitue bien sûr en aucun cas une limitation des sources à consulter.

6. Budget

Le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale préconise de travailler avec un budget déterminé de manière à ce que le choix du candidat à la réalisation de cette étude porte sur les seuls critères de qualité du soumissionnaire et son projet. Il pourrait être alloué un budget maximum de 120.000 €, tous frais et TVA de 21% compris pour la réalisation de cette étude.

7. Publication

Toute publication des résultats de cette étude sera soumise à l'accord explicite du Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ayant la recherche dans ses attributions.

8. Calendrier

L'appel d'offre offrira un délai de 30 jours calendrier pour introduire le dossier de soumission. L'étude couvrira une période de six mois à dater de l'attribution du marché. Aucun retard ne pourra être consenti s'il n'est consigné dans un avenant au contrat.

9. Comité de suivi

Le Groupe de travail « Brussels potential for environmental research » assurera prioritairement le suivi de l'étude par quatre réunions selon le calendrier suivant :

- une réunion avant le démarrage de l'étude
- deux réunions en cours d'étude
- une réunion avant le rapport final.

La composition de ce comité de suivi pourra être élargie à tout moment selon les besoins.

10. Soumission

Le dossier de soumission sera de maximum cinq pages et comportera les éléments suivants:

- Coordonnées du promoteur ou du coordinateur
- Compétences du promoteur ou du coordinateur dans le domaine concerné
- Collaborations externes (si d'application)
- Description complète de l'offre
- Calendrier

Ces informations seront communiquées sous format électronique à l'adresse suivante [...](mailto:@Cerexhe.irisnet.be)
@Cerexhe.irisnet.be ainsi que par courrier à Mme ou Mr, Cabinet de Monsieur le Ministre B. Cerexhe, Rue Capitaine Crespel 35 à 1050, Bruxelles.

11. Critères de décision

L'octroi du marché devra sur faire sur base d'une évaluation dont les critères de décision seront, à raison d'un tiers des points chacun :

- Les compétences du soumissionnaire
- La qualité de la description des éléments à fournir
- La méthodologie proposée

12. Convention

La convention sera signée entre le prestataire retenu et le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ayant la recherche dans ses attributions.

